

Rapport de la session spéciale des Nations unies sur le Sommet de la Terre + 5 tenu en juin 1997

Anne Mitchell du CIELAP
et Gauri Sreenivasan, CCCI.

- Information générale
 - Survol
 - Rôle du Canada
 - Examen des résultats relatifs aux principaux dossiers
 - Possibilités d'assurer un suivi au Canada
 - Documentation et adresses électroniques pour d'autres références
-

Information générale

La session spéciale de la 19^e Assemblée des Nations unies s'est déroulée à New York du lundi

23 au vendredi 27 juin 1997. Intitulée Sommet de la Terre + 5, la réunion se voulait un examen des progrès accomplis jusqu'ici à l'égard des engagements issus du premier Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992. Les participants adoptaient alors un vaste programme historique communément appelé Action 21 et comprenant des accords de collaboration internationale dans certains domaines afin que le monde atteigne un développement viable au 21^e siècle. Le Sommet de la Terre + 5 avait aussi pour objectif de mettre le doigt sur les causes de stagnation dans certains domaines visés par l'Action 21 et de recommander des moyens d'en accélérer la mise en oeuvre.

Anne Mitchell, l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement, et Gauri Sreenivasan, Conseil canadien pour la coopération internationale, représentaient respectivement les volets environnement et développement au sein de la délégation canadienne à la session spéciale. (D'autres délégués non gouvernementaux sont nommés dans la section sur le rôle du Canada). Le présent rapport donne une perspective des ONG sur les résultats et sur les possibilités d'assurer un suivi à l'intention des groupes environnementaux et du développement. Nous avons échangé nos notes et réflexions respectives en vue de rendre une analyse plus complète (du développement viable !), quoique le compte rendu à nos réseaux respectifs soit quelque peu différent.

Le texte dont a accouché la session, Programme pour la mise en oeuvre d'Action 21, a fait l'objet de négociations tout au long de l'année au sein de la Commission du développement durable

(CDD). La Commission est un instrument de travail entre les gouvernements et l'ONU pour veiller à la mise en oeuvre d'Action 21 et en faire rapport. Le document a obtenu l'accord de 80 p. 100 de l'assistance. Un exemplaire est affiché à l'adresse <http://www.un.org/dpcsd/earthsummit>

1. Survol

"Il y a peut-être du positif dans l'échec"

M. Razali Ismail, président de l'Assemblée générale des Nations unies

La session spéciale des Nations unies a été une source de frustrations pour les ONG et pour les gouvernements. Frustrante pour ceux qui essayait d'introduire d'autres engagements, pour les gouvernements qui malgré des heures de négociations n'ont pas réussi à rapprocher les perspectives et positions divergentes. Un énoncé de politique qui devait accompagner le programme document n'a pas vu le jour. Par contre, un engagement formel énoncé au début du document définitif affirme l'importance d'Action 21 et promet d'en favoriser la mise en oeuvre d'ici au prochain examen en l'an 2002. Étant donné l'impasse dans laquelle se trouvaient maintes questions clés, entre autres les finances, l'énergie et les changements climatiques, nombre de négociateurs ont dû se résoudre à revenir au programme Action 21, le texte de la conférence qui s'est déroulée il y a cinq ans. Les remarques de clôture prononcées au début de la journée du 28 juin par le président, M. Razali, n'étaient guère conciliantes. Il laissait entendre que la réunion avait révélé clairement les failles faisant obstacle à un consensus international en matière de développement viable, consensus que trop de gens ont eu tendance à tenir pour acquis ou à considérer facile à contourner.

La session révèle la déception généralisée et le cynisme ressentis par les pays en voie de développement depuis les négociations de Rio en 1992. Ces pays avaient alors obtenu la promesse que les transferts de technologies et des niveaux accrus de l'aide faciliteraient la transition vers un développement viable selon le principe essentiel des "responsabilités communes mais distinctes". Seulement, l'hémisphère Nord a manqué à sa promesse. Du reste les divisions sont plus complexes qu'une simple divergence entre le Nord et le Sud au sujet des dollars (ou des yens) de l'aide. En effet, les pays donateurs ne s'entendent pas eux-mêmes sur les engagements à prendre dans ce domaine. Dans les débats de la convention internationale sur les forêts chacun des camps comprenait des pays du Nord et du Sud. Tandis que le Royaume-Uni demandait une réduction importante des émissions de gaz responsables de l'effet de serre, le Canada et les États-Unis estimaient qu'il est même impossible d'atteindre en l'an 2000 les objectifs de stabilisation des émissions aux niveaux de 1990 et qu'il faut une plus grande souplesse pour permettre aux entreprises de s'adapter.

D'un point de vue plus général, il est clair que le débat sur le développement viable, tel qu'il s'est déroulé à la CDD des Nations unies et à la session spéciale est boiteux. Alors que certaines délégations surtout du Nord s'inquiétaient que l'on ne tienne plus compte du concept viable ou durable dans l'expression développement durable, beaucoup estimaient plutôt que le terme développement était laissé pour compte. La principale difficulté du processus pour les pays en

développement venait de l'absence de progrès réels dans l'équilibre du pouvoir économique entre le Nord et le Sud, domaine dans lequel l'aide ne jouerait au mieux qu'un rôle banal. La réunion de la CNUED a permis la conclusion ou l'ébauche de plusieurs accords internationaux liant les parties, notamment le domaine environnemental : le changement climatique, la biodiversité et la désertification. La CDD mentionne les questions clés : la dette, les finances, les termes de l'échange, le contrôle des mouvements de capitaux et le transfert de la technologie, mais elles sont en fait à l'ordre du jour d'autres tribunes tels le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce, le GATT et les réunions des conseils d'administration de sociétés transnationales. La division du travail, la division du pouvoir et les rapports entre ces tribunes et les intervenants révèlent un terrain trop complexe et trop mal coordonné pour espérer atteindre un développement humain viable. Un débat sur la réforme des Nations unies est en cours, même si on ne sait comment une telle réforme aidera le système des Nations unies à gérer ses relations avec d'autres centres multilatéraux des pouvoirs économique et politique.

Des déséquilibres structureux énormes minent aussi l'équité sur le plan des négociations entre les pays. Les pays développés possèdent les ressources nécessaires pour obtenir les services de nombreux négociateurs et un soutien administratif, et peuvent donc tenir des débats multiples et simultanés sur un éventail de questions tout en maintenant un semblant de stratégie et de coordination. Les pays en développement qui n'ont qu'un ou deux représentants à New York et ne peuvent communiquer facilement avec leur capitale, encore moins avec les gens, essaient désespérément de négocier avec efficacité. (Les tenants d'une réforme des Nations unies pourraient proposer la parité des délégations.) Beaucoup d'ONG internationales et du Nord ont plus de capacité et de ressources en recherche et politique que certains gouvernements du Sud. Même si la plupart des séances de négociations font appel à l'interprétation en arabe, chinois, français, espagnol et anglais, tous les textes sont en anglais, ce qui met beaucoup de délégations dans l'obligation d'écouter dans leur propre langue mais de négocier dans les mots d'une autre langue avec ses nuances.

La présence d'acteurs non gouvernementaux, qui depuis lors suivent le dossier, constituait l'élément marquant du processus 1992. Au Sommet de la Terre + 5, les ONG présentes en grand nombre jouaient divers rôles. Fait sans précédent, elles approchaient les délégations gouvernementales, les participants, les conférenciers à l'Assemblée générale au sujet des questions d'intérêt et présentaient leurs propres séances et exposés. L'un des points saillants du programme de la CDD reste la place faite aux ONG et les règles formulées à cette fin. Une instance connue sous le nom de Comité directeur ONG de la CDD s'est efforcée de coordonner les activités de lobbying et de transmettre aux ONG l'information sur les négociations en cours. Évidemment celles-ci avaient des positions différentes sur un grand nombre de dossiers. Elles avaient aussi organisé des caucus, tels ceux des gens du Sud, des jeunes et des femmes. Le caucus des jeunes a énoncé sa propre déclaration sur le développement viable et la justice mondiale. Et comme toujours, il y avait plus d'ONG du Nord que du Sud et les organisations environnementales étaient plus nombreuses que celles oeuvrant au développement ou militant pour la défense des droits de la personne.

II Rôle du Canada

La délégation canadienne était présidée par John Fraser, ambassadeur à l'environnement. Christine Stewart, nouvelle ministre de l'Environnement, passait trois jours à New York et le premier ministre se trouvait là également pour inaugurer, le mardi, une exposition sur les technologies viables et présenter à l'Assemblée générale la déclaration du Canada. La délégation canadienne, l'une des plus importantes comprenait 39 membres. Les négociateurs sont recrutés parmi les divers ministères : Environnement Canada, Affaires étrangères et Commerce international (MAÉCI), Richesses naturelles Canada et l'ACDI (cette dernière n'avait qu'un négociateur). La direction des questions humaines et mondiales du MAÉCI a assuré une coordination et un leadership appréciables. Parmi les représentants parlementaires, citons les députés Charles Caccia, Karen Fratt-Sloan et Clifford Lincoln, ainsi que les sénateurs Mira Spivak et Nick Taylor. Participaient aussi deux représentants de gouvernements provinciaux (C.-B. et Québec) et huit représentants non gouvernementaux, dont l'Association minière du Canada pour les affaires, le Conseil canadien des ministres de l'environnement, l'Association canadienne des pâtes et papiers, Syncrude Inc. Au nombre des ONG, on comptait le Conseil canadien pour la coopération internationale, l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement pour le Réseau canadien de l'environnement, le Conseil des Canadiens avec déficiences et Finally (une organisation des jeunes de Terre-Neuve). Le représentant des jeunes est aussi membre de la table ronde nationale de la jeunesse sur l'environnement. Bien qu'invitée, il a été impossible pour l'Assemblée des chefs du Manitoba d'envoyer un délégué.

La délégation imposante du Canada illustre sa position particulière. Étant donné qu'il n'appartient à aucun bloc (ni à l'UE ni au Groupe des 77) le Canada jouit d'une grande flexibilité. Il joue un rôle dynamique dans un regroupement informel de pays, le JUSSCANZ (Japon, États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et d'autres). Cependant, les délégués d'ONG n'ont pas été invités à ces réunions. Le Canada a consacré beaucoup d'énergie à cette tribune, par exemple, en rédigeant un texte acceptable de son énoncé de principe bien que cette démarche ait échoué. Le Canada peut difficilement jouer un rôle de chef de file sur la scène internationale étant donné sa performance mitigée dans le cadre d'Action 21 et de sa grande réticence vis-à-vis l'apport de nouvelles ressources. Néanmoins, le Canada, acteur dynamique, est considéré comme un intervenant clé dans les dossiers tels que les forêts et les rapports femme-homme. L'un de ses principaux objectifs à la session spéciale consistait à rallier l'appui international en faveur d'une convention internationale sur les forêts pour laquelle il n'a pas obtenu le feu vert et dont il a fallu reporter le débat.

L'allocution du premier ministre a porté sur plusieurs gros dossiers canadiens et internationaux, mais elle a manqué dans l'ensemble d'un sens d'urgence, soulignant seulement la nécessité de persévérer dans nos efforts. Il a constaté que le Canada a échoué dans sa tentative d'atteindre l'objectif de réduire les émanations de CO₂ et n'était pas en mesure de prendre des engagements à court terme, mais il est disposé à envisager le moyen et long terme pour Kyoto. Il a en outre affirmé que le Canada resserrerait sa législation sur les produits chimiques et la prévention de la pollution. Il a indiqué l'adoption imminente d'une loi pour la protection des espèces menacées d'extinction et de leurs habitats. M. Chrétien n'a pas parlé des compressions au budget de l'aide ou de la nécessité de redresser cette situation, il a cependant signalé que nos efforts d'aide internationale tendent vers l'allégement (et non l'élimination) de la pauvreté et a aussi insisté sur

l'importance de l'investissement étranger direct dans la lutte contre la pauvreté. Outre la convention pour la préservation des forêts, le dossier des mines terrestres et la volonté d'accueillir le Secrétariat pour la convention sur la désertification font ressortir le leadership du Canada (avec quelque pertinence).

III Examen des résultats relatifs aux principaux dossiers

i) Mondialisation - Le texte reconnaît que bien que la mondialisation offre des possibilités, seul un nombre limité de pays en développement ont pu profiter de ces tendances. Tout en signalant les facteurs internes, telles une infrastructure inadéquate et la pauvreté, comme étant des obstacles considérables qui empêchent de récolter les fruits de la mondialisation, on convient que les sections de l'Action 21 portant sur l'APD et le transfert technologique restent actuels et non satisfaits.

ii) Élimination de la pauvreté - Exige en tant que domaine convergent, une attention immédiate. Le texte énumère divers objectifs prioritaires et insiste sur le programme d'action du Sommet mondial pour le développement social notamment l'initiative 20-20 et la plate-forme de Beijing.

iii) Consommation et formes de production - Comme en 1992, ce dossier demeure une pierre d'achoppement importante pour le développement viable, en particulier dans les pays industrialisés. Parmi les lignes d'action envisagées, citons le transfert du fardeau fiscal à des formes non viables, la promotion de mesures visant à intégrer les coûts environnementaux aux prix (alors que l'on cherche à éviter les effets négatifs sur l'accès au marché des pays du Sud), et la promotion du rôle du secteur des affaires, des médias et de la publicité dans la conception de formes de consommation plus viables.

iv) Finances - Il s'agit d'une des questions cruciales des débats de la session. On s'attendait dans ce domaine à des résultats sur plusieurs points connexes APD - la sempiternelle plainte. Ni calendrier ni objectifs pour un accroissement de l'aide, même si le texte reconnaît que l'APD joue un rôle primordial dans le développement viable et en appelle aux pays pour qu'ils respectent le plus tôt possible leur engagement de hausser l'APD à 7 p. 100 du PNB. Une proposition de dernière heure à l'instigation du ministre Pronk des Pays-Bas, qui demandait aux pays donateurs de s'engager à inverser la tendance d'ici à l'an 2000, n'a pas été adoptée par les nombreux pays du Nord y compris le Canada.

Processus d'examen de nouveaux mécanismes financiers - Une nouvelle initiative pour amorcer un processus intergouvernemental qui assure le suivi de la réunion des experts financiers du CDD au Chili a échoué à la onzième heure en l'absence de consensus. L'initiative, qui consistait tout d'abord à créer un séminaire d'experts financiers, était venue des ONG et avait soigneusement fait son chemin durant les réunions tenues par la CDD tout au long de l'année. Au moment de la session spéciale, les États-Unis, la Norvège et éventuellement le Canada ont joué un rôle dynamique et appuyé l'initiative. Il s'agissait de glaner les bonnes idées à la réunion des experts (sur, *inter alia*, d'autres mécanismes financiers pour le développement viable, la dette, ainsi que le

rôle et la qualité de l'APD), et d'enclencher un processus susceptible de pousser les gouvernements à examiner des stratégies de mise en oeuvre. On s'attendait aussi que le processus intergouvernemental comporterait un examen du rôle de l'investissement privé. À la fin, les pays du G-7 craignaient qu'un tel processus ne détourne les objectifs politiques de l'APD, un indice que les ONG auraient dû approcher davantage les gouvernements du G-77 à ce sujet. Pour l'instant, le texte recommande seulement une étude plus poussée de la question.

Divers - Il est question ici de nouvelles ressources pour renflouer le Fonds pour l'environnement mondial et inviter instamment les pays à respecter les engagements relatifs à la onzième reconstitution de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale. Le texte fait état aussi de la nécessité d'établir des cadres de travail réglementés et appropriés en vue d'assurer l'apport de l'investissement privé au développement viable.

v) Commerce - Dans la partie sur le commerce on s'est efforcé d'établir un équilibre entre l'affirmation du commerce libéralisé et le besoin d'un cadre commercial favorable au développement viable. La collaboration et la coordination entre les organes onusiens et l'organisation mondiale du commerce (OMC) au sujet du commerce, de l'environnement et d'autres questions sont encouragées. Le contentieux à l'OMC quant au traité d'investissement a aussi soulevé des questions au sujet du débat à l'OCDE sur l'Accord multilatéral relatif à l'investissement, a donné lieu à plusieurs propositions des ONG et des gouvernements. Dans le texte final, il est indiqué que tout traité d'investissement requiert une "décision consensuelle explicite" chacun des membres -- pour répondre à la préoccupation des pays du Sud qu'un tel traité ne se fasse pas à leurs dépens. Tout accord ultérieur sur l'investissement est aussi appelé à "tenir compte" des objectifs du développement viable et des besoins propres aux pays du Sud. Un paragraphe proposé par l'Australie qui invite à un dialogue efficace entre l'OMC et les groupes de la société civile, y compris les ONG, n'a pas été retenu et a été reporté à la prochaine session de ECOSOC. Contrairement à Habitat II, aucun texte ne fait référence à la nécessité d'une responsabilité organisationnelle en soi, ni à la reddition de comptes en ce qui a trait aux répercussions sociales et environnementales.

vi) Biodiversité - Presque tout le texte a déjà été négocié. Tous les gouvernements ont accepté de donner suite à la mise en oeuvre de la convention sur la biodiversité et de conclure un protocole de biosécurité. Le texte indique aussi la nécessité de respecter et de préserver les connaissances des collectivités autochtones de favoriser le partage équitable des avantages émanant des connaissances traditionnelles.

vii) Forêts - Les pressions en vue d'obtenir un accord relatif à la Convention sur les forêts ne se sont pas concrétisées. Il est intéressant de constater les clivages de pays tels l'autre camp le Canada, l'Indonésie et l'Union européenne en faveur d'une convention et dans l'autre côté l'opposition les États-Unis et de nombreux pays en développement. Des déclarations pour ou contre la convention émanaient de diverses ONG bien que la grande majorité s'y opposait. En échange, la Session a accepté de créer un forum intergouvernemental spécial et ouvert pour traiter des forêts sous les auspices de la CDD dans le but de favoriser la mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail sur les forêts. La question est mise en attente y compris la recherche d'un consensus sur les "dispositions et les mécanismes internationaux nécessaires".

viii) Changement climatique - atmosphère - Les gouvernements se sont engagés à transmettre un message énergique à la réunion de Kyoto sur la nécessité d'une convention liant les parties. Toutefois, ils n'étaient pas disposés à établir des objectifs précis qu'ils préféreraient plutôt examiner au cours de la réunion.

ix) Énergie - Les propositions visant à éliminer les subsides pour l'énergie fossile et nucléaire font l'objet d'un litige. La proposition d'une taxe sur le carburant d'aviation a été rejetée.

x) Toxiques - les gouvernements ont appuyé la mise au point de substituts sûrs aux produits toxiques et le transfert de cette technologie dans les pays en développement. Il faudra renforcer la Convention de Bâle en précisant de quels déchets dangereux elle traite et négocier un protocole sur la responsabilité pour les dommages causés par les déchets dangereux expédiés dans les autres pays. Les gouvernements s'entendent sur la nécessité d'aider au nettoyage des endroits contaminés par les activités nucléaires. Par contre, ils ne consentent pas à ce que les déchets radioactifs soient emmagasinés ou détruits dans le pays qui les a produits et aussi près que possible de leur lieu d'origine. Ils n'ont pas accepté davantage de nettoyer les endroits contaminés par les activités militaires ni d'accélérer l'élimination progressive de l'essence au plomb.

xi) Éducation et sensibilisation - le texte fait état de la nécessité de réorienter l'éducation, la sensibilisation et la formation afin d'accroître dans le grand public le sens social, l'analyse critique et l'appui au développement viable.

xii) Les accords institutionnels et le programme d'action de la CDD - Dans le texte, le rôle de la CDD comme tremplin pour l'examen d'Action 21 est confirmé. Le texte propose aussi que le Programme des Nations unies pour l'environnement (le PNUE dont l'existence a fait l'objet de fortes spéculations à cause d'une crise de gestion interne) joue un rôle accru comme chef de file mondial en matière d'environnement. La CDD est invitée à perfectionner ses méthodes de travail : assurer une plus grande participation des ministres et des hauts responsables dans les domaines économique et social (qui ont plus de pouvoir que les ministres de l'environnement), examiner les façons d'améliorer les méthodes d'établissement de rapports nationaux, favoriser les rapports régionaux et l'échange d'expériences, tisser des liens plus étroits avec d'autres tribunes internationales, telle l'Organisation mondiale du commerce, et consolider l'interaction entre les représentants des "principaux groupes de la société civile". La session spéciale a établi le plan d'activités de la CDD pour les années 1998 à 2001 comme suit :

Année	Questions primordiales	Domaine	Secteurs croisés
1998	Pauvreté ,consommation et formes de production	Eau douce	Transfert de la technologie mise en valeur du potentiel, développement de la sensibilisation, science, consommation et formes de production
1999	Pauvreté, consommation et formes de production	Océans et mers	
2000	Pauvreté, consommation et formes de production	Planification et gestion du capital foncier	Ressources financières, commerce et investissement, croissance économique
2001	Pauvreté, consommation et formes de production	Atmosphère Énergie	Données touchant la prise de décision et la participation, coopération internationale pour un environnement favorable

IV POSSIBILITÉS À EXPLORER AU CANADA

Une des principales questions consiste à se demander quelles ONG canadiennes suivent les activités de la CCD ou en tirent partie? Leur nombre a certainement diminué depuis Rio. Beaucoup d'ONG oeuvrant au développement accentuent fortement leur suivi des sommets du développement social, de l'alimentation et des droits de la personne. Bien que le programme d'action de la CDD insiste sur certains engagements et points utiles qui ont obtenu la priorité, il faudra pour lui donner un sens, que les ONG en assurent le suivi et poussent le public à faire pression pour la mise en oeuvre du programme. On prévoit les mêmes inconvénients dans toutes les grandes conférences dont les réseaux ne sont pas bien coordonnés à cause des faibles capacités et ressources de la communauté des ONG au Canada. Sans doute, dans le contexte de la CDD, aucune structure ou processus n'est prévue au Canada pour l'évaluation ou un examen public de la mise en oeuvre. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie n'a pas fonctionné ainsi. Les ONG devront jauger soigneusement leurs objectifs prioritaires et leur capacité d'agir ensemble. Il faudrait tirer le maximum des occasions de partager les expériences, de manière à influencer l'action des réseaux qui travaillent à des programmes divers mais liés aux tribunes onusiennes et multilatérales.

L'une des principales occasions est fournie par l'accession de Christine Stewart au ministère de l'Environnement. La ministre devra poursuivre un dialogue avec les groupes cibles du développement viable. À New York, elle a manifesté un vif intérêt pour la collaboration avec les ONG et d'autres secteurs. Sa compétence en développement international et droits de la personne est le gage qu'une voix saura instruire pleinement le cabinet sur le développement viable. Il est possible également de déduire de l'allocation du Premier ministre et du contexte actuel, que d'autres occasions se présenteront pour les ONG au Canada au cours des prochains mois.

APD et Finances : Compte tenu de la situation budgétaire du Canada, le gouvernement est bien placé pour s'engager à renverser la situation de l'APD en déclin en fixant un calendrier favorable au rapport de 0,7 p. 100 du PNB. Les ONG doivent le relancer par un message percutant pour s'assurer que l'aide servira à alléger la pauvreté et à promouvoir le développement humain viable. Il s'avère impérieux de rallier un appui en faveur de nouvelles manières de financer le développement viable et d'examiner d'autres questions telle le contrôle de l'investissement. On perçoit un besoin et un intérêt considérables (au parlement et à l'extérieur), par exemple, dans un débat plus accessible au public relativement à la participation du Canada à l'accord multilatéral sur l'investissement de l'OCDE. Le compte rendu de la réunion des experts au Chili représente aussi une source appréciable.

Commerce :

Le Canada a été l'hôte de la réunion des responsables de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), une tribune axée sur le commerce, sans transparence et dont le seul but est la création d'une région de libre-échange vers l'année 2020. Le Canada devrait adopter une formule plus intégrée du commerce qui projette un éclairage sur le développement humain viable. Les ONG canadiennes peuvent demander au gouvernement de faire la preuve que les débats de ce forum et les décisions touchant la libéralisation du commerce et de l'investissement traitent des objectifs de notre Action 21 : l'allègement de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la sauvegarde de l'environnement et la participation des citoyens.

Changement climatique : Les pays sont divisés sur cette question et il faudra redoubler d'effort pour parvenir à un accord significatif à Kyoto. Le Canada lui-même n'a pas atteint les objectifs fixés à Rio mais ne s'est pas vraiment efforcé de les atteindre. La performance depuis le Sommet montre qu'il ne faut pas miser sur les mesures volontaires. Les ONG estiment qu'il convient d'imposer des mesures sévères qui ont force de loi. Il faudrait inciter les pays nantis y compris le Canada à agir en ne perdant pas de vue que les émissions de gaz proviennent surtout d'eux, et à prendre les mesures qui s'imposent pour obtenir à Kyoto un accord ayant force obligatoire. Les stratégies des ONG doivent inclure le bureau du premier ministre et ceux des partis d'opposition. C'est l'occasion d'engager vivement le premier ministre à plaider en faveur d'un tel accord afin que vers 2005 les émissions de CO₂ soient de 20 p. 100 inférieures aux niveaux de 1990.

Loi canadienne de la protection de l'environnement - Le premier ministre a déclaré que le Canada renforcerait sa législation sur les produits chimiques toxiques et la prévention de la pollution. C'est une occasion pour les ONG de répéter les arguments en faveur d'un renforcement du CEPA et d'une relance des recommandations contenues dans le rapport du Comité permanent paru à l'automne 1995.

Biodiversité - Le premier ministre a aussi déclaré que le Canada adopterait bientôt une législation pour la protection des espèces menacées et en voie d'extinction ainsi que leurs habitats. Nous devons saisir cette occasion pour réclamer une nouvelle législation dans ce domaine ou un renforcement de celle qui existe. Toutes les provinces devraient élaborer et mettre en oeuvre dans les plus brefs délais une stratégie de biodiversité, des plans d'action visant des résultats mesurables et des calendriers. En outre, le Canada qui négocie actuellement un protocole de biosécurité devrait raffermir sa position à ce sujet.

Forêts : Si le Canada est décidé à préconiser une convention obligatoire, nous devons nous assurer qu'elle sera efficace et ne servira pas à retarder la mise en oeuvre des recommandations du groupe d'experts sur les forêts. Il nous faut aiguillonner le débat vers le développement durable des forêts et présenter des recommandations visant à définir et à mesurer leur utilisation durable et à déterminer des façons d'aider les pays dont l'économie repose sur les forêts à évoluer vers des activités économiques plus viables.

Les ONG et la CDD : Les ONG du Nord ont choisi récemment des co-animateurs au Comité directeur des ONG internationales pour la CDD en vue de promouvoir le dialogue sur le programme de la CDD et l'attention que mérite les questions de représentation et de participation des ONG. Personne-ressource : Felix Dodds de la CNUED au R.-U. et Michael McCoy, du Center for Citizen Advocacy, courrier élect. : cca@igc.apc.org ou visiter www.igc.apc.org/habitat/csd-97 . Il serait important d'indiquer qui est la personne-ressource du réseau au Canada pour ceux qui suivront activement le dossier. Pour un complément d'information sur la déclaration internationale de la jeunesse et un suivi, joindre le caucus jeunesse du RCE à l'adresse élec. : sustain@tao.ca

V Autres références

Pour de plus amples renseignements sur les positions défendues par les ONG canadiennes au Sommet de la Terre, nous vous communiquons la liste suivante :

- Le Conseil canadien des Églises, *Towards Sustainable Community: Five Years Since the Earth Summit* courrier élect. : tccr@web.net pour obtenir un exemplaire.
- Sierra Club du Canada, *Five Year Compendium of Rio Report Cards* courrier élect. : sierra@web.net
- L'Institut canadien du droit et de La politique de l'environnement, *Positions on the Earth Summit draft text*, courrier élect. : cielap@web.net

- Fonds mondial pour la nature, *Spotlight on Solutions: Recommendations to the 1997 Review Process*,
courrier élect. : smorgan@wwfcanada.org

Également:

-Third World Network, *Briefing Papers for Earth Summit Plus 5*, courrier élec. : tw@igc.apc.org

- Le Service de liaison non gouvernemental des Nations unies affiche sur le web des publications utiles de l'organisation et des actes des débats qui s'y déroulent : ngl